



2026_SMPP_007 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du lundi 15 juin 2026

Présents :

M. Jérôme BLASQUEZ, Mme. Christine TEQUI, Mme. Joelle EYCHENNE, M. Jean-Paul FERRE, Mme. Muriel FREYCHE, M. Michel LEDANSEUR, M. Norbert PULL, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Jean-Luc ROUAN, M. Maxime ROUBICHOU, M. Franck RUFFIE, M. Jean-Philippe SANNAC, M. Jean-Michel SOLER, M. Henri UNINSKI, Mme. Marie-France VILAPLANA, M. Serge VILLEROUX

Absents :

Mme. Sophie BAYARD, M. Damien BONNET, M. Jean-christophe CID, M. Jean-Pierre GONCALVES, Mme. Véronique RUMEAU

Délibération N°2026_SMPP_007

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5721-2 ;

Vu les statuts du Syndicat et notamment leurs articles 6 et 7 ;

Considérant les élections municipales de mars 2026 et le renouvellement subséquents des assemblées des EPCI.

Considérant la candidature de Monsieur Jérôme BLASQUEZ,

Vu le rapport de Monsieur le Président, le comité syndical décide :

Article 1 : Il est procédé au vote à bulletin secret à la majorité absolue des membres du Syndicat mixte de l'aérodrome de Pamiers - Les Pujols.

Après avoir procédé au vote,

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de présents : 16

- Nombre de votants : 16

- Nombre d'abstention : 0

- Nombre d'exprimés : 14

- Nombre de bulletins blancs : 2

Monsieur Jérôme BLASQUEZ obtient la majorité absolue avec 14 voix

Après un tour de scrutin, Monsieur Jérôme BLASQUEZ est élu Président du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Pamiers – Les Pujols.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le président du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Pamiers – Les Pujols à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme